



5537-ANHEE, le 22 juin 2011

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège
Communal le 21 juin 2011. Annexe à la première convocation du
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le
Conseil Communal en date du 05 avril 2007, nous ajoutons à l'ordre du
jour de la séance publique du Conseil Communal du 04 juillet
prochain : **après le point n° 9 en séance publique :**
à la demande de M. Y. MOUTON, Conseiller Communal :

- **Salle Dieu et Patrie – mise à disposition et demande de
locaux par la Confrérie des Molassons**
- **Traitement des points demandés lors de la séance publique
du Conseil Communal**
- **Ancienne école Maredret**
- **Usure de la renouée du Japon**
- **Sécurité des infrastructures de jeux.**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil
Communal prévu le 04 juillet 2011.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer,
Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller
Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE

